L'Abeille de la Nouvelle-Orleans

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1857.

Imprimé et publié par
F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 30 NOVEMBRE.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Girod: graisse, bœuf et beurre.

Par Beach & Lauchomme—à 10 heures, à leur magasin d'encan, chaussures.

La Police.

Les Assistants-Aldermen ont voté mardi dernier une série de résolutions proposées par M. Holland au sujet de la police. Il y a eu neuf voix pour l'adoption et deux contre. Les résolutions portent qu'à partir du 1er janvier 1858 le département de la police se composera d'un chef, de quatre lieutenants, de dix sergents et de quatre cents hommes. Elles seront soumises demain au Conseil des Aldermen, et nous espérons qu'elles seront adoptées.

La police se compose actuellement d'un chef, de quatre lieutenants, de dix sergents et de trois cents agens, faisant le service de jour et de nuit. Les agens affectés au premier de ces services sont au nombre de soixante-treize, dont quarante constamment employés dans les Cours des recorders, les bureaux de la mairie, etc. Il n'y a donc en réalité pour veiller au maintien de l'ordre pendant le jour que trente-trois hommes!

N'est-ce pas là une mauvaise plaisanterie? Il est clair qu'une pareille police est une police pour rire; c'est absolument comme si elle n'existait pas. La Nouvelle-Orléans a sept milles de longueur et une largeur variant de un à trois milles. De quelle utilité peuvent être trente trois hommes disséminés sur ce vaste espace?

La police de nuit se compose de deux cent vingt sept hommes dont quarante-trois, chargés d'un service spécial, ne veillent point à la sûreté publique. La Nouvelle Orléans n'a conséquemment pour la protéger pendant la nuit que cent quatre-vingt-quatre hommes.

Les chiffres que nous venons de citer suffiront pour faire comprendre la nécessité d'augmenter l'effectif de la police. Sans doute cela laissera encore beaucoup à désirer mais elle sera moins faible. Quels que soient les vices de son organisation, on ne saurait contester son utilité relative, et puisqu'elle fait partie de l'administration municipale tâchons d'en retirer tous les avantages possibles.

On fera sans doute valoir l'objection ordinaire: il n'est pas prudent d'augmenter les dépenses de la ville et l'on devrait même s'appliquer à les réduire. Cet avis est le nôtre, mais il y a des dépenses indispensables et d'autres qui ne le sont pas; qu'on diminue ces dernières et qu'on ne craigne pas, s'il le faut, d'augmenter les premières. La protection des citoyens doit être le premier soin du gouvernement municipal. Malheureusement il n'y a de sécurité pour personne, et les malfaiteurs, profitant de l'impunité que leur assure l'insuffisance des moyens de répression dont dispose la ville, tuent, assomment ou pillent sans être le moins du monde inquiétés. On a souvent adressé à la police le reproche d'être, quand il lui plaît, sourde et aveugle. Si elle s'est en effet rendue indigne de sa mission dans certaines circonstances, le devoir du Conseil de ville et du maire est de châtier les coupables et de rayer des cadres les agents qui ont eu la lâcheté et l'infamie de pactiser avec le crime.

Les voleurs, les escrocs, les filous, tous les représentans de la basse et de la haute pègre, pour employer un terme d'argot, se donnent en hiver rendez-vous à la Nouvelle-Orléans. Si le conseil de ville veut ajouter à la faible mesure de protection qui nous est accordée en ce moment, il faut absolument qu'il augmente le personnel placé sous les ordres du chef de la police. Cette mesure grèvera sans doute le budget municipal, mais, comme nous venons de le dire, il est impossible qu'il n'y ait pas des réductions à opérer dans d'autres branches du service administratif. La véritable économie n'est pas celle qui supprime des charges utiles, [illegible] et diminue les traitements exorbitants. Le total des biens imposables à la Nouvelle-Orléans s'est d'ailleurs accru cette année de plusieurs millions, et il est certain que la proposition de M. Holland n'augmentera pas les charges des contribuables.

Chronique étrangère

Le steamer Atlantic est arrivé à New-York le 22 courant avec des dates de Liverpool du 11 et de Paris du 9.

Le conseil des ministres en France a dû s'occuper des remèdes à apporter à la crise financière. On n'indique pas encore toutefois si ses délibérations ont abouti à un résultat définitif et quelle solution a été arrêtée. L'établissement d'un droit de sortie sur le numéraire et sur les métaux précieux parait rencontrer des partisans et avoir des chances d'être adopté. Partant de ce principe, que la situation de la France elle-même est bonne, que le pays n'a pas de solde à payer à l'étranger, et que la Banque est parfaitement à même de reconnaître dans les bordereaux qui lui sont présentés, quelles valeurs doivent être considérées comme résultant d'opérations normales, où le commerce et l'industrie française étaient antérieurement engagés, et quelles autres valeurs cachent des tentatives de spéculations à réaliser au dehors, avec des capitaux français, on croit qu'il y aurait moyen de répondre à toutes les exigences, et peut-être, même à ramener le taux de l'escompte à son ancien chiffre, en décrétant le cours forcé des billets de banque et un droit de sortie sur le numéraire.

En Angleterre, la presse agitait les mêmes questions. Le Times a publié un article pour s'opposer à l'immixtion de l'autorité dans la crise. Le Morning Advertiser a demandé une modification aux lois monétaires, mais après une enquête faite par le commerce lui-même et dont les conclusions renfermeraient le remède à opposer au mal. Le Sun a proposé une nouvelle émission de papier; le Morning Chronicle a attaqué le privilège de la Banque, qu'il considère comme la principale cause des souffrances du commerce: enfin le Times, dont nous avons déjà fait connaître l'opinion en ce qui concerne l'action du gouvernement, a recommandé la prudence et la confiance, réclamé une émission temporaire de papier, ayant cours forcé dans l'Inde, et pris très-énergiquement en main la cause de la Banque, au moins quant au taux de l'escompte.

Si les questions politiques font défaut en France, il n'en est pas de même des questions administratives. Une correspondance parle longuement du projet de transformation de la flotte, qui sera incessamment discuté au conseil d'Etat.

On assure que la duchesse d'Orléans et le duc d'Aumale ont écrit des lettres de condoléance à la veuve du général Cavaignac.

On a reçu à Paris la nouvelle que l'empereur de la Chine avait déclaré officiellement la guerre à l'Angleterre, le 12 septembre.

Un correspondant de Berlin assure que même dans le cas où le Danemark n'accepterait pas le jugement de la Diète germanique, et où le territoire des duchés devrait être occupé temporairement par les troupes fédérales, l'éventualité d'une guerre avec le Danemark ne serait pas à craindre.

L'Allemagne, au dire du même correspondant, après s'être prononcée définitivement sur la question des duchés, n'éprouverait plus la même répugnance à accepter les bons offices des gouvernements étrangers pour arriver à une transaction amiable.

Si nous en croyons une correspondance, la réduction prochaine de l'armée autrichienne dont il a été question tout récemment dans plusieurs journaux, ne serait encore qu'à l'état de projet. Il en serait de même, paraît-il, des lois organiques sur la constitution des communes, sur la liberté de conscience et sur la liberté industrielle.

La banque de Prusse a élevé le taux de son escompte à 9 1/2 p. c.

Le Journal des Débats dit qu'une sorte de réaction commence à se produire, en Europe, en faveur du maréchal Narvaez, que l'opinion avait rendu responsable des excès du zèle réactionnaire de son collègue, M. Nocedal.

Le projet d'émigration de nègres libres, pour remplacer dans les colonies françaises le travail des esclaves par un travail volontaire et salarié, semble devoir, décidément, donner lieu à des difficultés sérieuses.

Un singulier conflit vient de surgir entre la ville libre de Francfort et le gouvernement des Etats-Unis. La police de Francfort a interdit le séjour dans cette ville à un ancien réfugié politique devenu citoyen américain, M. Froebel, qui a joué un certain rôle dans les événements de 1848. M. Froebel s'est adressé au consul américain, M. Riecker, qui a menacé de rompre ses relations avec le Sénat de Francfort, si ce dernier persistait à maintenir l'expulsion d'un citoyen des Etats-Unis.

Napoléon Escalante, ministre spécial de l'Etat de Costa-Rica, est arrivé dernièrement à Washington. Il a dû se présenter le 23 de mois au département d'Etat.

Nouvelles de la Californie.

Le steamer Daniel Webster, arrivé samedi, nous a apporté des journaux de San Francisco jusqu'au 5 courant. La nouvelle du sinistre du Central America a causé en Californie la sensation la plus profonde. Nous empruntons les faits suivans à l'Echo du Pacifique.

—M. Torros a découvert la présence de plusieurs veines de charbon près de Petaluma, en creusant un puits. La première couche est à vingt pieds de la surface du sol: elle est de qualité médiocre. La seconde est de beaucoup préférable; elle est à vingt-six pieds de profondeur. La troisième, qui est à trente-sept pieds, est, dit-on, de qualité supérieure. Cette troisième couche, qui est la plus importante, a plus de trois pieds d'épaisseur.

D'autres sondages ont été faits dans le voisinage des lieux où les premières couches de charbon ont été trouvées, et le charbon a été rencontré à douze pieds seulement du niveau du sol.

—Tous les steamboats qui remontent la rivière de Sacramento et au-delà, sont bondés de marchandises. La perspective des pluies prochaines est cause que chacun pense à faire sa provision avant l'époque où les chemins seront difficiles ou peut-être impraticables dans certains endroits.

—On lit dans le Republican de Stockton qu'une compagnie possédant une grande étendue de terres marécageuses aux environs de cette ville, a résolu de les utiliser en les consacrant à la culture du riz. De nombreux ouvriers chinois, habitués à ce genre de travail, ont été engagés dans ce but; personne ne parait douter du succès de cette utile entreprise.

—Il n'est pas exact, comme le bruit en a couru, que les Indiens de la réserve de Mendocino aient en partie abandonné leurs quartiers pour reprendre leurs habitudes sauvages dans les montagnes. Ils sont, en ce moment, au nombre de plus de six mille, dans les limites qui leur sont réservées, et où ils paraissent fort satisfaits.

—Plusieurs familles d'émigrants sont arrivées à Sacramento. Elles ne se plaignent point des Indiens rencontrés sur la route.—Elles ont constaté en chemin la trace de meurtres dont ont probablement été victimes des émigrants qui les précédaient. Il résulte aussi de leurs récits que les Mormons se disposent sérieusement à opposer une vive résistance aux forces fédérales. Leurs troupes s'exercent au maniement des armes.—Cinq cents guerriers Indiens environ campent dans leur voisinage, prêts à combattre avec eux au premier signal.

L'émigration a presque cessé d'arriver à Carson Valley. On dit qu'il était dans les intentions des Mormons, d'accord avec les Indiens, d'arrêter au passage le dernier train attendu. Ceci semble confirmer le soupçon déjà émis que les Mormons seraient les instigateurs, sinon les auteurs du dernier massacre.

—Les nouvelles du Sud de la Californie ont peu d'importance, à l'exception de celle qui confirme l'horrible massacre d'un train d'émigrants à Mountain Cañon, dans la partie du sud du territoire de l'Utah. Ce massacre n'est pas le seul acte d'hostilité que les Indiens aient commis. Leur animosité contre les émigrants s'est traduite en maintes occasions cette année par le meurtre et le pillage; et comme le territoire des Mormons a été presque toujours le théâtre de ces scènes sanglantes, on a supposé, non sans quelqu'apparence de raison, que les Mormons eux-mêmes pourraient bien n'être pas étrangers à l'hostilité des Indiens, soit qu'ils l'aient excitée, soit qu'ils les aient aidés en personnes, ou en leur fournissant des armes et des munitions.

Iles Sandwich.

Les nouvelles de Honolulu, reçues par la voie de San Francisco, vont jusqu'au 8 octobre. Le Commercial Advertiser fournit quelques avis sur la flotte baleinière dans le nord du Pacifique. Il est difficile encore, par le peu qu'on sait, d'apprécier quel sera le succès de la pêche. Les affaires sont actives à Honolulu, et s'annoncent favorablement pour cette saison d'automne. Le port est animé par de nombreux arrivages. Par le trois-mats Lexington, de Nantucket, arrivé à Lahaina le 5 octobre, on a appris le naufrage de la barque Nauton, de New-Bedford, qui a péri dans les glaces vers le 25 mai.

Tahiti.

L'administration qui gouverne les établissements français de l'Océanie vient de décréter en faveur de l'agriculture des allocations de primes destinées à encourager les cultures en général, mais particulièrement celles qui donnent des produits pour l'exportation. Voici les arrêtés du commandant:

Article 1er—Tout habitant qui, à dater de ce jour, défrichera au moins quatre hectares de terre et les plantera en canne à sucre, en caféiers ou en coton, recevra une prime de mille francs.

Cette prime ne sera payée que pour les plantations ayant au moins six mois d'existence et dont le parfait état de culture aura été constaté. Plusieurs personnes ne pourront réunir leurs plantations pour les présenter comme une seule, afin d'obtenir la prime; toute association de ce genre devra exister avant le commencement des travaux.

Art. 2—Il sera alloué une prime de six mille francs à celui qui, le premier, aura fabriqué sur son usine vingt cinq milliers de [illegible] l'exportation, savoir:

Pour le sucre.......5 f. par 100 kilogrammes, à partir d'un minimum de 2,500 kilogrammes.

Pour le café et le coton....20 pour cent du prix de Papeete.

Art. 4. Pour les diverses autres cultures, il y aura un prix gradués de 100 à 500 fr., et six mentions honorables.

Art. 5—Chaque année, une commission spéciale composée d'Européens et d'indigènes sera chargée d'opérer le recensement des plantations. Elle constatera non-seulement l'étendue et l'espèce des cultures, mais encore leur état, notamment sous le rapport des soins qui leur auront été donnés.

Sur le rapport de cette commission, les prix et mentions honorables seront attribués, en conseil d'administration, aux plus méritants.

Ces récompenses seront décernées publiquement par le commissaire impérial.

Cette cérémonie donnera lieu à une fête agricole qui sera célébrée chaque année au mois de juin.

Papeete, le 22 août 1857.
Cte Pouget."

Amérique Centrale.—Les avis de l'Amérique Centrale sont importants. L'Etat de Costa-Rica ayant voulu s'annexer le Nicaragua, ce dernier Etat lui a déclaré la guerre. L'arrivée de Walker va compliquer la situation et il est difficile de savoir si les Nicaraguains accepteront les services de l'ex-dictateur ou si, imposant silence à leurs sentiments, ils se joindront aux Costa-Ricains pour lutter contre les Américains. Le gouvernement du Nicaragua a été confié à Don Gregorio Juarez et à Don Rosalio Cortez; l'armée est sous les ordres des généraux Martinez et Xerez. Le premier de ces officiers a adressé au peuple la proclamation suivante dont nous empruntons la traduction à un de nos confrères:

Compatriotes!

Aussi longtemps que le gouvernement de Costa-Rica a caché des projets trop faciles à comprendre, celui de cette République s'est abstenu d'explications qui auraient pu blesser les délicates susceptibilités d'un allié et d'un ami; mais la presse a publié ses desseins, les gouvernements de Sa Majesté Britannique et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont révélé leurs projets, et les actes du gouvernement Costa-Ricain actuel les ont confirmés d'une façon qui ne prête pas à la discussion.

Le gouvernement de Costa-Rica, avec l'intention apparente d'aider le Nicaragua à soutenir l'indépendance du pays, s'est emparé de Castillo Viejo; il a chassé de cette localité le fiscal, qu'y employait le gouvernement; il a assumé la souveraineté des eaux de la rivière et du lac, dans le but de bloquer le Fort de San Carlos; et, dernièrement, il capturait les bateaux qui transportaient les passagers Nicaraguains à San Juan del Norte; il a placé des forces à Tortuga; il menace d'occuper les villes avoisinantes, de consommer la complète usurpation de la ligne de transit, et de la livrer à Webster, Harris et Morgan, flibustiers, qui sont les plus chauds amis de Walker.

Le gouvernement des autres Etats, mis au courant de ces circonstances, celui de Salvador a offert sa médiation, et le Nicaragua l'accepte, avec l'espoir d'arriver à une solution pacifique de la question actuelle. On attend, chaque jour, le commissaire qui, sans doute, sera écouté, dans une certaine mesure par le gouvernement de Costa-Rica, parce que tous les Etats ont le même intérêt à empêcher des troubles, qui pourraient fournir aux flibustiers l'occasion qu'ils cherchent de porter un coup fatal à l'indépendance de l'Amérique Centrale.

Mais, si Costa Rica ne s'arrête pas, à la voix impérieuse de la raison et de ce que l'on se doit entre nations, il est nécessaire que les Nicaraguains répriment son audace et son arrogance et défendent l'intégrité de la République.

Le fratricide que médite le gouvernement de cette République la couvrira d'opprobre; la défense que vous devez faire de vos droits vous couvrira de gloire—mais, si vous reculez, la gloire sera pour eux, la honte pour vous!

Quant à moi, placé à la tête de l'armée de la République par un décret du 20 courant, je me dirige sur Granada, afin de commencer sérieusement les opérations de guerre, que, malgré nos sentiments de fraternité, nous avons acceptées comme le seul moyen de salut qui nous reste après les derniers événements. L'union nous fera forts, et la justice nous donnera la victoire sur un agresseur injuste. Telle est la conviction de votre compatriote et ami,

THOMAS MARTINEZ.
Managua, 22 octobre 1857.

Le colonel G. F. Cauty, au nom du gouvernement Costa-Ricain, a sommé le colonel Segundo Cuaresma, commandant du fort San-Carlos, de lui livrer cette position. Il ajoute dans sa lettre que si celui-ci refuse d'obéir à l'ordre qu'il lui transmet, il bloquera le fort et en affamera la garnison. Le colonel Cauty a, dit-on, un steamer sur le lac.

Havane.—Le steamer Daniel Webster, arrivé samedi dans notre port, nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 25 courant. Le stock de sucre était de 150,000 caisses.

Nous apprenons avec regret que M. George R. Gliddon, célèbre savant anglais qui était fort connu à la Nouvelle-Orléans et qui y avait de nombreux amis, est mort le 16 de ce mois à Panama. Il a succombé presque subitement.

Le True Delta.—Ce journal est maintenant imprimé en caractères entièrement neufs. Il a une fort belle apparence, et les nombreuses annonces que renferment ses colonnes sont une preuve irrécusable de sa prospérité.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Le meurtre de Bâton-Rouge.

Bâton-Rouge, 28 nov.—Le jury n'a pu s'accorder dans l'affaire de Lafayette Caldwell, accusé du meurtre de John Toy.—[illegible] pour l'acquittement.—1 pour la condamnation, et 1 dont l'opinion n'était pas formée.—Cette affaire a causé une vive excitation; les deux parties occupaient, en effet, une haute position sociale.

ARRIVAGES DE DENRÉES.

Hier, il a été reçu—3617 balles de coton, 350 boucauts de sucre, 473 barils de mélasse, 7061 barils de farine, 16 boucauts de tabac, 6474 sacs d'avoine, 1547 sacs de son, 663 barils de porc, 203 de et 50 tierçons de bœuf, 220 sacs riz, 7826 sacs blé, 2236 sacs de maïs, et 432 barillets et fréquins de graisse, ainsi que du jambon, du whiskey, et autres articles de complément.

Théatre d'Orléans.—Ce soir, trois vaudevilles et une séance de prestidigitation par M. Godard.—Spectacle attrayant et qui sans doute fera recette.

Si le chant est cette fois remplacé par des gais dialogues, c'est que les vicissitudes atmosphériques ont exercé leur néfaste influence sur les artistes de M. Boudousquié. Plusieurs d'entre eux sont indisposés, et il a été impossible au directeur d'en trouver d'assez valides et d'assez vaillans pour représenter ce soir un opéra.

Bal d'enfans.—Le premier bal d'enfans de la saison aura lieu vendredi prochain, 4 décembre, dans la salle des Odd Fellows, sous les auspices de M. Vegas, l'excellent maître de danse dont la vogue s'accroit tous les ans et qui initie en ce moment une classe nombreuse aux évolutions chrorégraphiques qui ont nom "Le Quadrille des Lanciers," —"Le Quadrille américain", etc. Nous n'avons pas besoin de dire que le bal de vendredi sera charmant. Tout le monde sait ce qu'est une fête dont les préparatifs sont faits par M. Vegas. Pour les renseignemens ordinaires, nous référerons le lecteur à l'annonce insérée à la seconde page.

News & Reading Room.—Les salles de lecture connues sous ce nom sont maintenant sous la direction de M. Charles Mifflin. On y trouve journaux, revues, magasins, ouvrages illustrés, etc., etc. Une salle destinée aux joueurs d'échecs est jointe à l'établissement.

M. R. Haggerty & Bro.—Cette maison a notablement réduit le prix de ses lainages et continue à faire les plus grands sacrifices pour écouler rapidement son magnifique assortiment. On trouvera dans une annonce insérée plus loin l'énumération de quelques-unes des marchandises dont M. R. Haggerty & Bro. feront l'ouverture aujourd'hui, lundi.

P. E. Reilly & Co.—Soieries, dentelles, broderies, il n'est aucun article de luxe que l'on ne trouve au magasin de P. E. Reilly & Co, 126, rue du Canal, et que l'on ne puisse y obtenir à des prix extrêmement modérés. Nous signalerons également leurs rideaux de dentelles et leurs magnifiques toiles damassées.—Voir plus loin aux annonces.

Grande liquidation—Il sera ouvert aujourd'hui, au coin des rues Orléans et Royale, un grand magasin de marchandises françaises qui seront vendues aux prix d'encan. On y trouvera des soieries dans tous les genres, des fourrures, des manteaux et des burnous, des mantelets, robes de bal, coiffures, mousselines de laine, châles, mouchoirs, etc., etc. Chaque article est marqué en chiffres connus et sera vendu au comptant, à prix fixe.—Voir aux annonces.

Grand déballage—Danziger, au coin des rues Orléans et Robertson, et No 125 rue des Remparts (autrefois rue du Cirque) vient de déballer un envoi de magnifiques soieries, de lainages, de draps, etc. Ces marchandises seront mises en vente aujourd'hui. Quant aux prix, on sait que chez Danziger ils ont toujours été au-dessous du cours et qu'à son magasin le bon marché a constamment été pratiqué sur une vaste échelle et avec une rare intelligence.

Médailles au Collége Commercial de Dolbear, rue du Canal, no 106—Les médailles ont été décernées le 28 courant; il y en avait treize en or pour les diverses branches. Les dames et les messieurs sont invités à venir juger par eux-mêmes.

A semer ou planter en décembre:—Voir aux annonces.

Aux Bibliophiles—Il a été établi au No 79, rue St [illegible] un grand dépôt de livres [illegible] et des meilleurs auteurs—histoires, romans, voyages, traités scientifiques, recueils artistiques, albums, pièces de théâtre, etc. On trouve de grands avantages aux acheteurs. Les livres seront vendus aux prix ordinaires, et une prime de 25 cents à $100 accompagnera chaque ouvrage au moment de la vente.

Compagnie du Gaz—L'élection annuelle de six directeurs pour l'année 1858 aura lieu le 1er janvier prochain, dans les bureaux de la Compagnie, No 120, rue de la Commune.

Changement de domicile.—Le Dr Trudeau a transféré son domicile au No 37, rue des Remparts, entre Bienville et Conti. Il donne des consultations de une heure à 3 heures.

Tombola de M. Docteur.—On verra dans une autre partie de nos colonnes une annonce de M. Docteur, relative à une tombola dont il est le principal directeur. Les lots ont tous une véritable valeur; ils consistent en propriétés foncières, diamants, montres, parures, argenterie, tableaux, armes de choix, etc. Le billet ne coûte qu'une piastre; celui qui achète dix en reçoit un onzième à titre de gratification. Trois cents billets ont été affectés aux orphelins. C'est là de la part de M. Docteur une pensée généreuse qui recommandera sa tombola au public.

Donaldson.—On lit dans le Vigilant de Donaldson:

Le commerce est assez animé en notre ville, les arrivages de sucre sont nombreux, on débarque aussi beaucoup de fret du fleuve. Les magasins ne font pas des ventes aussi considérables que le mois passé, il en sera de même jusqu'à la fin de la roulaison. Cependant on voit encore assez d'acheteurs de la campagne.

—On lit dans le Moniteur du Puy-de-Dôme:

"Mercredi dernier, un vieillard de soixante-dix ans était appelé en police correctionnelle à Guéret, pour avoir vendu une voiture qu'il avait prise en location. Après le réquisitoire du ministère public, le président lui demande s'il a quelque chose à dire pour sa défense.—"Non, monsieur le président, répond le prévenu, je n'ai qu'à me recommander à votre pitié, et à vous prier de m'arranger un petit jugement comme si c'était pour vous."

CHRONIQUE LOCALE.

Ascension—M. Morat a fait hier une magnifique ascension. Le ballon s'est enlevé de la Place d'Armes, à quatre heures et demie, en présence d'une foule énorme, et planant quelques temps au dessus de la ville a décrit un large demi-cercle et a disparu dans l'est par un magnifique clair de lune. L'aéronaute avait dans sa nacelle deux compagnons de voyage, M. J. G. Lane, rapporteur de l'Abeille, et M. Henry Pain, agent de l'hôtel de la Nouvelle-Orléans. Nous aurons sans doute aujourd'hui des nouvelles des voyageurs aériens.

—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la descente a eu lieu, avec un succès complet, à quatre milles environ de la Nouvelle-Orléans, sur l'habitation du commodore Reiband.

Cour de District des E. U.—M. B. S. Tappan et les avocats du capitaine Jeremiah Smith et autres officiers du steamship Galveston, ont demandé, samedi, que l'accusation d'homicide fût annulée. Ils ont plaidé la question devant le juge McCaleb.

M. Tappan, au nom d'un des prévenus, maintient que le premier chef d'accusation est défectueux et insuffisant; qu'il ne dit pas que les personnes qui ont péri fussent sur le Galveston à bord duquel le défendeur était employé; la poursuite ne s'est pas servie du langage de la douzième clause de la loi des E. U. (7 juillet 1838), en vertu de laquelle l'accusation est portée; le défendeur n'est pas accusé d'avoir agi contrairement à une loi quelconque des Etats Unis.

Le second chef est défectueux et insuffisant parce qu'il n'accuse pas le défendeur d'avoir causé la mort d'une ou de plusieurs personnes, mais seulement de négligence—ce qui ne suffit pas, aux yeux de la loi d'Angleterre et de la douzième clause de la loi des E. U. (30 avril 1790) à établir le crime d'homicide.—Le premier chef d'accusation est défectueux pour les mêmes raisons.

Le second chef est en outre défectueux parce qu'il ne parle d'aucun des crimes mentionnés dans les lois des Etats Unis.

Première Cour.—Le juge Hunt a renvoyé indéfiniment la sentence de Wm McMichael, déclaré coupable d'enlèvement.

Wm Condon, jeune homme de Louisville, déclaré coupable d'avoir volé soixante-dix piastres à M. Muir, de Bayou Sara, a été condamné à trois ans de travaux forcés.

Thomas Crawfort, dit Robert Crane—imitation de la signature de la maison Dyas & Co, de cette ville, sur un chèck de $57, tiré sur la Banque des Citoyens—cinq ans de travaux forcés.—Son avocat, M. Field, a demandé un appel à la Cour Suprême.

Ernest Potier—tentative de larcin chez Mina Summers—quatre mois de travaux forcés.

Vattais, âgé de treize ans—vente d'un habit qu'il savait avoir été volé—un an de maison de refuge.

—M. M. M. Reynolds, avocat de François Vigoreux qu'un juri a trouvé coupable de meurtre, a demandé une nouvelle audition de cause. Le juge n'a pas encore fait connaître sa décision.

Le tribunal a ordonné que Kaubarry, Owen, John Wheaton, Mark Deutre, John Ladwig, Aaron Eastman, Jean d'Arquet et Hale Keating fussent envoyés à l'Asile des Aliénés à Jackson.

Une nouvelle audition de cause a été demandée pour Justus Marthé, déclaré coupable du meurtre de sa femme.

L'avocat du district a demandé [illegible] mise en liberté des personnes suivantes: Charles Hö, accusé d'assaut et batterie dans les chars; Richard Farrell, de larcin; Jean Houra, d'assaut avec intention de tuer.

[illegible] Cour de District. Devezac.—[illegible] Dommages.—Un jugement a été rendu par cette Cour, samedi dernier, en faveur de F. Henry Quitman, [illegible] contre Terrebonne, le maître de l'Hotel St-Charles; celui-ci réclamait $471 de dommages, valeur d'articles qui auraient été dérobés au demandeur pendant son sommeil, dans cet hôtel, toutes les portes de sa chambre étant restées non fermées hermétiquement, excepté la principale; à cela le maître de l'hôtel a répondu que c'était au voyageur de s'assurer si toutes les issues de sa chambre à coucher étaient bien closes, et qu'il ne pouvait être responsable de ce manque de soins.—Appel a été interjeté.

Cours des recorders.—James Meehan, accusé d'avoir assailli John Hicks, avec intention de tuer, dans le café de John Farrell, a subi, devant le recorder Stith, un interrogatoire à la suite duquel il a été envoyé devant la Première Cour de district. [illegible] Les témoins ont déclaré que l'accusé et Hickey se querellaient au sujet d'une certaine personne; Hickey ayant fait le mouvement de frapper, reçut un coup de couteau, [illegible] dit un témoin, tira en outre un pistolet. [illegible] cautionnement de $1000.

Maurice Fourlois devra répondre, le 1er décembre, à l'accusation d'avoir enlevé, le 26 courant, du magasin de M. Levy, rue de Chartres, une montre et une chaîne d'or évaluées à deux cents piastres—Cautionnement de $800.

Mike Cook a été envoyé devant la Première Cour pour vol d'habit au préjudice de Jimmy McGlone.

F. Mudgett a été acquitté [illegible] une amende de vingt-cinq piastres, pour avoir déchargé un pistolet en pleine rue, et [illegible] police de l'arrêter.

—Un affidavit accuse James Florida, devant le recorder Fabre, d'avoir assailli John Casner, sur la levée, avec intention de tuer.

John Stockle a été envoyé devant la Première Cour pour avoir volé une montre à Etienne Seigler, tailleur, rue St Pierre.

John Murphy restera en prison en attendant qu'il réponde à l'accusation d'avoir volé cent douze piastres et un revolver chez S. S. Smith, encoignure Franklin et Douane.—Pierre Lobathy l'accuse de vol d'habit.

John F. Arcis devra se présenter devant la Première Cour de District pour répondre à l'accusation de s'être introduit dans le magasin d'Henry Borel, encoignure Levée et Hôpital, et d'y avoir volé pour soixante piastres de chaussures.

—Le recorder Adams a envoyé Joseph Kaiser devant la Première Cour de District pour avoir violemment assailli Mme Nabb, chez elle, rue Joséphine.

George Russell et Wm Manning, agents du Quatrième District, accusés de viol sur la personne de Marie A. Vogelsang, âgée de 15 ans, ont été acquittés, les témoignages ayant établi que sa conduite, depuis plusieurs mois, était loin d'être irréprochable.

—L'esclave Charles, accusé de tentative de viol sur la personne d'une vieille femme, a été jugé et acquitté par un jury composé du recorder Solomon, du juge-de-paix J. P. Barrett et de dix citoyens.—Les témoins ont déclaré qu'il l'avait repoussée parce qu'elle essayait de prendre du bois qu'il avait été chargé de garder; qu'elle était ivre; qu'elle avait offert de retirer la plainte moyennant vingt piastres.

Esclave coupable.—Le jeune mulâtre Oscar a été jugé, samedi, à Gretna, et déclaré coupable d'avoir commis une tentative de viol, le 22 du courant, sur la personne d'une jeune femme.—Le verdict entraîne la peine de mort.

Enquêtes—Le coroner a pratiqué, hier, la levée du corps d'un blanc inconnu qu'on a trouvé sur la Levée, près le café Uncle Sam, Premier District. Verdict: apoplexie.

—Le juri chargé de tenir une enquête sur le corps du petit nègre écrasé, la semaine dernière, par les wagons du chemin de fer Pontchartrain, a déclaré que ce fut un accident.

Loi de Lynch. Effervescence.—Vendredi dernier, à la tombée de la nuit, la Levée a été le théâtre d'une grande effervescence. C'était à la hauteur du poteau No 48, où le navire Juliet est amarré. Sur ce navire et à destination du Nord, était un homme de couleur de l'île de St. Thomas, nommé Jack Smith, lequel fit partie des naufragés du Nebraska qui sombra, comme on sait, près de Galveston. Le mate ou maître d'équipage du Juliet—Wm McLea—donna quelques ordres à Smith; celui-ci refusa de les exécuter et, s'emportant, fit au mate une blessure qui l'atteignit jusqu'à l'os du bras. Voyant cela, une centaine d'hommes du port s'attroupèrent, s'emparèrent de Smith, avant l'arrivée de la police, et se proposaient de lui faire un mauvais parti, quand le sergent Dryden l'arracha à la foule, non sans peine, au moment qu'il était en bonnes mains. Cette scène a produit une grande émotion—Smith a été conduit en prison, sans admission de cautionnement, et sera examiné par le recorder Stith, du 3me district.

THEATRE D'ORLÉANS.

Mlle Bourgeois.—M. Rauch.—M. Julian.—Le concert de la Société de Musique classique.

Avec la Favorite et mademoiselle Bourgeois—vaillamment secondée en cette occasion par MM. Rauch et Julian—l'administration du Théâtre d'Orléans a [illegible] la grande bataille de la saison. Nouvelle Jeanne d'Arc—notre jeune prima donna a enfin réussi à réchauffer le public, à relever le moral un peu abattu de notre armée chantante—à l'entraîner avec elle au plus fort de la mêlée, et à fixer la victoire un instant indécise sous les drapeaux de la direction. Electrisé par son exemple et emporté par le tourbillon de son audace guerrière, M. Julian—qui jouait à l'improviste le rôle de Fernand—a trouvé dans ce rôle d'heureuses inspirations, des accents chauds et sympathiques—et y a révélé des qualités de voix et de style que fort peu de personnes lui auraient soupçonnées. D'autre part, M. Rauch, le nouveau baryton, a fait tout d'abord, et dès les premières mesures de son entrée en scène, la conquête pleine et entière du public. M. Rauch est un jeune chanteur d'excellente école—de cette grande école qui ne sacrifie jamais le chant à la sonorité,—qui se préoccupe avant tout de l'expression et du sentiment musical—qui s'efforce toujours de traduire fidèlement la pensée du compositeur, et qui n'a garde de chercher à collaborer avec lui—ou d'ensevelir ses mélodies sous un linceul de broderies et d'agréments d'un goût plus que contestable. La voix de M. Rauch est d'une belle étendue et d'un timbre sonore et sympathique; elle parcourt tous ses registres sans fatigue et sans effort, et n'offre nulle part de ces solutions de continuité, de ces hiatus qui se rencontrent si fréquemment dans les organes les mieux doués. Comme acteur, M. Rauch, malgré son émotion, m'a paru très convenable;—il a supporté avec toute la dignité voulue la quadruple bordée d'injures que le malencontreux Alphonse—qui n'est pas aussi maître et seigneur chez lui qu'il veut bien le dire—a le petit désagrément d'essuyer d'un bout à l'autre de la pièce, et du contralto, et de la basse-taille, et du ténor, et des choristes.

Que dirai-je de Mlle Bourgeois que je n'aie déjà dit et répété à son sujet l'année dernière, au grand scandale de gens qui seraient fort étonnés d'apprendre un jour qu'ils ont traité avec un dédain de bonne compagnie une des premières tragédiennes lyriques contemporaines?

Que dirai-je qui vaille l'explosion unanime, spontanée—l'enthousiasme de bon aloi qu'elle soulevait l'autre soir dans ce rôle de Léonore, si bien approprié à la nature de son talent énergique et passionné? Certes, je suis trop sincère admirateur de ce beau talent pour ne pas lui dire toute la vérité. Mlle Bourgeois—elle le sait elle-même—est encore loin d'avoir atteint les limites de son art. Si son jeu laisse peu à désirer—sa voix a encore besoin d'être travaillée, assouplie, développée par de sérieuses et fortes études—mais lorsqu'une artiste—au début de sa carrière—a déjà fait preuve de si hautes et si rares qualités lyriques et dramatiques—lorsqu'elle est possédée à ce point du démon de l'inspiration, de ce diable au corps que Voltaire—qui s'y connaissait—jugeait indispensable à tous ceux qui entreprennent de jouer la tragédie—il n'est nullement besoin d'être devin pour lui annoncer une brillante carrière et un glorieux avenir.

M. Villa, dans le rôle de Balthazar, a eu de bonnes inspirations, et a chanté—au quatrième acte particulièrement—d'une façon distinguée. Mais pourquoi M. Villa, lorsqu'il rencontre une note, un son qui lui plaît—s'y attarde-t-il avec tant de complaisance, et l'enfle-t-il d'une façon si démesurée? Assurément—comme dirait Bilboquet—ceux qui aiment cette note là doivent être enchantés—mais pourquoi sacrifier ainsi au frivole plaisir de faire de l'effet, et l'art, et le style, et la mélodie? M. Villa, avec sa voix chaude, cuivrée—avec son sentiment musical—que je crois bon—n'a nullement besoin de recourir à de pareilles ficelles—et je l'engage cordialement à s'en priver à l'avenir.

Le concert de la Société de Musique Classique—malgré le temps affreux qu'il faisait vendredi soir—avait attiré à l'Odd Fellows Hall une foule nombreuse et choisie, avide de prendre part à ce riche banquet dont Mozart, Beethoven, Mendelssohn et Weber lui faisaient les honneurs. La symphonie en ré, l'ouverture de la Flûte enchantée, l'ouverture du Songe d'une nuit d'été, et enfin, et surtout, les fragments de la symphonie en la et l'immortelle ouverture d'Oberon—admirablement exécutées par l'excellent orchestre que dirige avec autant d'habileté que de goût M. G. Collignon—ont tour-à-tour passionné, pendant près de trois heures, la foule attentive et charmée. En écoutant ces accords puissants—ce dialogue grandiose des instruments qui tantôt s'interpellent et se répondent sur tous les modes, et tantôt s'unissent et se confondent en un magnifique tutti—il me semblait gravir jusqu'aux cimes les plus escarpées de l'Olympe des poètes, et assister aux entretiens sublimes des demi-dieux et des Titans avec les déesses de l'Eschyle et d'Homère.

A. B.

Marié, le 25 du courant, par le Rév. Perret, Jean-Jules Porée à Charlotte-Amelie Cuvillier, tous deux de cette ville.

Décédé hier, le 29 du courant, à sept heures et demie du matin, monsieur VINCENT MAGNIN, de Brownsville, Texas. Ses amis et ceux de la maison Magnin frères, sont invités d'assister à l'enterrement. Le convoi funèbre partira de l'hôtel [illegible], ce matin, à 10 heures précises.

De la part de ses amis.

(Communiqué.)

[illegible]

HOSTETTER & SMITH,
207, Penn St., Pittsburgh, Pa.
Seuls fabricants et propriétaires.
A vendre par tous les marchands et par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Pourquoi meurt-il tant d'enfants?

[illegible]

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.

Liqueurs amères de Mortimore pour purifier le sang.

[illegible]

MAGIE.

[illegible]

J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Soieries! Soieries!

ROBES A VOLANTS VELOURS.
CHINÉ ET BROCARDE
TARTAN ET SATIN
ROBES A QUILLE noires et couleur.
TAFFETAS ET MOIRE ANTIQUE noirs et blancs.
LE TOUT SERA VENDU POUR DU COMPTANT AUJOURD'HUI LUNDI.
A des prix extrêmement bas.
P. & E. REILLY & Co., 126, rue du Canal, entre Royale et Bourbon.

Broderies.... Broderies.

[illegible]

Garnitures en dentelle.

COLS GARNIS ET DENTELLES.
150 GARNITURES EN DENTELLE—dernier genre.
200 COLS GARNIS DE DENTELLE.
VOILES NOIRS EN DENTELLE FIL.
VOILES DE MARIÉE.
[illegible]
P. & E. REILLY & Co, 126, rue du Canal, entre Royale et Bourbon.

DAMAS POUR TABLE ET RIDEAUX EN DENTELLE!
[illegible]
1200 DOUZAINES DE SERVIETTES DAMAS.
[illegible]
P. & E. REILLY & Co, 126, rue du Canal, entre les rues Royale et Bourbon.

Compagnie du Gaz

L'ÉLECTION annuelle de six Directeurs de cette compagnie, pour l'année 1858, aura lieu, au bureau de cette compagnie, No 120, rue de la Commune, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, le premier LUNDI de janvier prochain.
Par ordre.

Au Public.

[illegible]
CHARLES MIFFLIN.

Médailles.

Au Collège Commercial de Dolbear, rue du Canal, no 106.
DES médailles ont été décernées, le 28 courant, au Collège de Dolbear; il y en avait treize en or pour les diverses branches. [illegible]
RUFUS DOLBEAR.

A SEMER OU PLANTER, en décembre:

ARTICHAUTS, ail, betteraves, [illegible]
[illegible]

PATATES.

A VENDRE. [illegible]

POMMES DE TERRE—[illegible]
OGNONS—[illegible]
FEVES—[illegible]
FRUITS SECS—[illegible]
POIS A YEUX NOIRS—[illegible]
POIS FENDUS—[illegible]
A vendre par CHOPARD & MAREK.

[illegible]

VANILLE—[illegible] CABALLERO & BASUALDO.

HUILE, Vermouth, [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

[illegible]

M. R. HAGGERTY & frères,
160 rue du Canal, 8 et 12 rue Royale.
Grande réduction dans les laines.
Encore des sacrifices!!
NOUS ferons, LUNDI MATIN, l'ouverture de 1000 PIÈCES FLANELLE blanche et rouge, tout laine, à 25 pour cent de moins qu'au Nord.
1500 CHALES LAINE A CARREAUX, pour dames, à 50 cts, 75 cts et $1, $1 25 pièce.
500 châles Stella.
1200 pièces ALPACA, [illegible]
[illegible]
M. R. HAGGERTY & FRÈRES, 160 rue du Canal et 8 et 12 rue Royale.

Magasin de marchandises sèches à bon marché.

Marchandises pour tout le monde.
Magasin de Marchandises sèches de DANZIGER
No 125, rue des Remparts (rue du Cirque.)
Et Encoignure Orléans et Robertson.
[illegible]

Changement de domicile

LE Docteur TRUDEAU a transféré son domicile au No 37 rue des Remparts entre Bienville et Conti. [illegible]

Grand déballage.

IMPORTANTE RÉDUCTION DANS LES PRIX.
A. BARRAUD & Co.
132, RUE CANAL.
[illegible]

Cheveux! Cheveux!

[illegible]

Eau-de-vie de pêches.

EAU-DE-VIE DE POMMES, WHISKY NECTAR, WHISKY BOURBON, Whisky Monongahela.
[illegible]
W. VAN BENTHUYSEN & Co.

[illegible]
PAUL JOSE FILS & Co., 22 rue St-Louis.

[illegible]
HENRY VALETON.

VINAIGRE! VINAIGRE—[illegible]
HENRY VALETON.

SARDINES à l'huile, [illegible]
GRAHAA, COMMAGERE & Co.

COUVERTURES françaises [illegible]

FRUITS à l'eau-de-vie—[illegible]

[illegible]
DONNELLY, BEZZINA & Co., 68 et 70 rue Tchoupitoulas.

Bon Placement.

[illegible]

GRANDE LIQUIDATION.

Marchandises Françaises AUX
PRIX D'ENCAN.
Vente au comptant.
[illegible]
Tous ces articles sont de première qualité.
Marqués en chiffres connus et vendus à
PRIX FIXE INVARIABLE.
OUVERTURE
LUNDI, 30 NOVEMBRE,
AU COIN DES RUES ORLEANS ET ROYALE.

Avis populaire.

Réduction importante dans les prix.
Au magasin de vêtements de
ALFRED MUNROE & Co.,
No. 34, rue des Magasins.
[illegible]
ALFRED MUNROE & Co., 34, rue des Magasins.

Dépôt des Eaux Minérales de France de la Nouvelle-Orléans.
Eaux Minérales naturelles, de Bonnes, (Basses-Pyrénées.)
[illegible]

[illegible]
DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti.

TABAC! TABAC!

LIVRES, DEMI-LIVRES, CINQ, SIX, TORDU ET PANCAKE, TABAC A FUMER.
[illegible]
W. VAN BENTHUYSEN & Co, 767, rue Gravier.

CORSETS, CHEMISES.

[illegible]
A. GROUBLÉ, 77, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Coiffures, Epingles, Plumes.

[illegible]
A. GROUBLÉ, 77, rue Royale, entre Conti et Bienville.

CONFECTION POUR DAMES.

[illegible]
A. GROUBLÉ, 77, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Mme F. STEVENS,

[illegible]

Succession d'Auguste Jobard.

[illegible]
JOSEPH FELIX COLSON.

F. Migonnet,

RUE DE CHARTRES, No 88,
Entre Bienville et Conti.
[illegible]

Courez au magasin de S. H. MOODY,

Encoignure Canal et Royale.
[illegible]
LINGERIE POUR HOMMES.
[illegible]
S. H. MOODY.

Plumes en Or.

[illegible]

[illegible]
BAXTER, LOVELL & Co.

[illegible]

60, rue de Chartres.
[illegible]

Rue Bourbon No 155.

Entre St-Pierre et Toulouse.
Mme ANGELA SAUVINET prévient les dames qu'elle fera, JEUDI, 12 COURANT, l'ouverture de ses NOUVEAUTÉS, [illegible]

Véritable Grande Tombola,

OU $12,000!
UN NOUVEAU PLAN.
AU MAGASIN DE H. FRANKO,
No 100, rue Poydras.
[illegible]
DOCTEUR.

TOMBOLA.

ON vend par souscription, 16,000 billets à $1 [illegible]
Nos 161 et 163 rue Royale.
[illegible]

Fabrique à Vapeur DE VETEMENTS DE LA LOUISIANE.

200 et 207, rue du Canal.
[illegible]
HÉBRARD & Co.

ENCOIGNURE MAINE ET CONDE

GRAND BAZAR.
[illegible]
B. TISLIER.

Magasin à bon marché! Magasin à bon marché!!
AU PRIX COUTANT!
Modes et articles de fantaisie.
Rue de Chartres, encoignure Hôpital.
Mme FABIO
[illegible]
Mme S. G. FABIO, rue de Chartres, encoignure Hôpital, Nlle-Orléans.

Corsets! Corsets! Corsets!

[illegible]
Mme S. G. FABIO.

M. PAPPENHEIMER

[illegible]

SALON D'HUITRES de SAM,
[illegible]

Marchandises sèches importées récemment pour le marché et celui du Mexique.
[illegible]
O. B. GRAHAM, No 96, rue Gravier.

Couvertures et autres laines.
[illegible]
O. B. GRAHAM.

TABAC—[illegible]
E J HART & CO, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

[illegible]
E J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

VIEUX WHISKY—[illegible]
E J HART & CO.

POMMES DE TERRE [illegible]
DONNELLY, BEZZINA & Co.

Mme Louise, CHAMBRES GARNIES.

[illegible]

Mme E. FEYTEL,

A transporté son magasin, du No [illegible] rue de Chartres, au No 99 rue de la Commune, près la rue de Chartres. [illegible]

MONTRES, BIJOUX ET ARGENTERIE.

LOUIS MUH a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, [illegible]
LOUIS MUH, 41, rue de Chartres.

BEAUX-ARTS.

M. E. GSCHWINDT, peintre de PORTRAITS A L'HUILE, prévient les amateurs de peinture et le public en général, qu'il est de retour de son voyage dans l'Est, [illegible]

GRAND SACRIFICE.

CHS G. DUBEL ayant ouvert un magasin de marchandises sèches au No 245, rue Royale, [illegible]
C. G. DUBEL, 245, rue Royale.

DAMEJEANNES—2000 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons, en débarquement du navire C V Minot, venant du Havre, et à vendre par PREAU & COUTURIÉ, 21 et 23, rue Gravier.

A vendre

UNE négresse, âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse, [illegible]

GRAND DÉBALLAGE.

G. DUPUY, —Rue Royale, 61,
VIENT de recevoir un grand envoi de marchandises françaises [illegible]
GLACES FRANÇAISES premier choix,
CADRES dorés pour glaces, tableaux, gravures, &c.
GALERIES de fenêtres et patères.
[illegible]

Bureau de la compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil, à la Nlle Orléans,
Nlle-Orléans, 20 novembre 1857.
[illegible]
JAS EDWARDS, secrétaire.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1857.
[illegible]
R. M. DAVIS, caissier.

Banque de la Louisiane.

[illegible]
R. M. DAVIS, Caissier.

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL.

[illegible]
HENRY V. OGDEN, Agent.

MAGASIN DE CIGARES "YOUNG AMERICA", 36, rue St. Charles,
B. DE LA CRUZ.
[illegible]

Avis.
M. ALFRED DOLHONDE [illegible]
JOHN S. WALLIS.

Charbon! Charbon!

CINQUANTE CENTS le baril. [illegible]
P. H. WILLARD, agent.

V. DESCHAMPS,

rue Tchoupitoulas, No. 232,
[illegible]

Couvertures françaises.

[illegible]

INSTITUTRICE DE SOURDS-MUETS.
[illegible]

ATTENDU par le Uncle Joe, de Bordeaux:
[illegible]
LOUIS F. MAXENT, 30 rue Toulouse.

FIL Pour Machines à coudre.

500 livres fil anglais de première qualité, [illegible]
LEON PIERRE & CO.

SABOTS SOULIERS

EN débarquement de la barque "Hebrah" de Bordeaux—
[illegible]
D. PITOU & Co.

[illegible]
BERNARD TURPIN.

[illegible]
DUFACT & Co., 91 rue Royale.

[illegible]
PABLO GELPI, 130, Vieille-Levée.

Au grand dépôt du Sud.

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.
[illegible]
LOUIS CANVEL, agent.

HAILLOT & Son,

No. 134, rue des Magasins.
[illegible]

LOTERIES DE SWAN & Co.

NOUVEAU ET MAGNIFIQUE PLAN.
Gros Lot,
$60,000!
Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE FORT GAINES, dans le mois de décembre 1857, à AUGUSTA (Georgie) où leur principal bureau a été transporté.
Classe 65—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 5 décembre 1857.
Classe 66—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 12 décembre 1857.
Classe 67—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 19 décembre 1857.
Classe 68—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 26 décembre 1857.
Nombres simples.
Cinq mille quatre cents Lots.
[illegible]
MAGNIFIQUE PLAN!
TIRAGE
Tous les samedis, dans le mois de Décembre.
[illegible]
Les billets entiers, $10—Moitiés, $5—Quarts, $2 50.
PLAN DE LA LOTERIE.
[illegible]
SAMUEL SWAN & Co.

ATTENTION!—AUX DAMES!

DÉBALLAGE DE MARCHANDISES.
MODES RICHES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Magasin Neuf,
Encoignure des rues Poydras et Carondelet.
Mme S. W. ROPER
[illegible]
MODES.
CHAPEAUX DE SOIE RICHES.
Chapeaux de Velours,
CHAPEAUX DE SATIN ET DE PLUCHE,
Rubans, Plumes, Fleurs,
VOILES DE DENTELLES,
Garnitures de Robes, &c.
[illegible]

Marchandises sèches, AU-DESSOUS DES PRIX D'ENCAN.

J. G. PEPPARD & Co.
No 55, rue Gravier,
OFFRIRONT à partir de LUNDI, 2 du courant,
Grand stock de marchandises
[illegible]
J. G. PEPPARD & Co., 55 rue Gravier.

Société de Musique Classique.
[illegible]
W. QUINTELL, président.

AUX DAMES.

Mlle TH. DETRE,
Successeur de Mme Georgine Tabor, rue du Canal, près Dauphine.
[illegible]

No 102 LAMPES No 102

F. GRAFFUZ, lampiste, rue de Chartres No 102—
[illegible]

Barils de whisky.

DEMANDE de barils de whisky par ULGER LAUVE, 30, rue Carondelet.

A LOUER.

[illegible]

DEMANDE DE PLACE.

[illegible]

AVIS.

[illegible]
NIC. GOTTSCHALK.

PHARMACIE.

JULIUS HAAN.
MEDICAMENTS français, américains, anglais et allemands.
[illegible]

Parfumerie de qualité supérieure.

[illegible]
P. LEVERRIER, rue de Chartres, 76.

[illegible]
B M BARLOW & Co.

EN débarquement du navire Uncle Joe, capitaine [illegible]
V & E MANNAN.

EN débarquement du navire [illegible]
LOUIS F. MAXENT, 30 rue Toulouse.

EN débarquement du navire Oneida, de Bordeaux—[illegible]
E. DESCHAMPS.

CHANGE.

CHANGE sur Bordeaux à courte vue, à vendre par J. CUSACHS FRERE & Co, encoignure Royale et St-Philippe.